



1 CEN - 001 - CHASSE ROYALE
Bâtiment 2
15 à 17 boulevard du Colonel Quéru
72000 LE MANS CEDEX

DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

Edition condensée

Date de mise à jour : 23/10/2007
Référence : 215B0/07/FL/4651-5

Date d'édition : 23/10/2007

VIGIBAT v 2.2 Copyright SOCOTEC

DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE	TABLE DES MATIERES	1 CEN - 001 - CHASSE ROYALE
----------------------------------	---------------------------	------------------------------------

TABLE DES MATIERES

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	3
2. ETAT DESCRIPTIF DES COMPOSANTS VIS A VIS DE L'AMIANTE	4
3. SUIVI DE L'ETAT DE CONSERVATION ET DES TRAVAUX	9
4. INSTRUCTIONS	10

Identification de l'immeuble	
Nom	1 CEN - 001 - CHASSE ROYALE
Adresse postale	Bâtiment 2 15 à 17 boulevard du Colonel Quéru
Commune	72000 LE MANS CEDEX
Regroupement	1 CEN 001 CHASSE ROYALE
Usage, affectation	HABITATION (PARTIES COMMUNES)
Codification	Groupe 001

Description succincte de l'immeuble
<p>Le bâtiment, objet du diagnostic comporte 4 étages, un rez de chaussée et un sous sol. De construction béton avec une toiture ardoises.</p> <p>Ce bâtiment comporte la gendarmerie et la chaufferie.</p>

Consultation de l'intégralité du DTA	
Modalités de consultation	sur demande de LE MANS HABITAT OP d'HLM de la CUM
Détenteur du dossier	LE MANS HABITAT OP d'HLM de la CUM 2 Rue de la Mariette 72055 LE MANS CEDEX 2

DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE	RENSEIGNEMENTS GENERAUX	1 CEN - 001 - CHASSE ROYALE
----------------------------------	------------------------------------	------------------------------------

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Prestataires bâtiment		
Rôle Statut ou fonction vis à vis de l'amiante	Organisme société ou service	Identité des intervenants
Propriétaire	LE MANS HABITAT OP d'HLM de la CUM 2 rue de la Mariette 72055 LE MANS CEDEX 2	
Gestionnaire du bâtiment	LE MANS HABITAT OP d'HLM de la CUM 2 Rue de la Mariette 72055 LE MANS CEDEX 2	

Prestataires amiante		
Organisme ou société	Adresse	Téléphone et Télécopie
Diagnostic, repérage, surveillance		
ELYFEC ASSISTANCE	ZA les 4 Buissons 38230 TIGNIEU	
SOCOTEC AGENCE DU MANS	Les Bureaux de l'Etoile 7 avenue François Mitterrand 72014 LE MANS CEDEX	Tél : 02.43.39.90.10 Fax : 02.43.39.90.19
Laboratoires d'analyses		
EURO SERVICES LABO	122 rue Marcel Hartman ZI Léa Park 94200 IVRY SUR SEINE	

DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE	ETAT DESCRIPTIF	1 CEN - 001 - CHASSE ROYALE
----------------------------------	------------------------	------------------------------------

2. ETAT DESCRIPTIF DES COMPOSANTS VIS A VIS DE L'AMIANTE

Rapports élaborés par organismes qualifiés				
Les missions initiales de repérage de l'amiante et d'évaluation de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante ont donné lieu aux rapport suivants :				
Numéro de référence	Date du rapport	Organisme intervenant	Objet du repérage	Commentaire
BC 5034	28/12/1998	ELYFEC ASSISTANCE	Repérage amiante flocage et calorifugeage+faux-plafond	
215B/05/FL/MV/4651-5	02/08/2005	SOCOTEC AGENCE DU MANS	Repérage amiante composants pour D.T.A.	<i>Tous les locaux concernés ont été visités</i> Ce bâtiment comporte la gendarmerie et la chaufferie.

Situation générale vis à vis des flocages calorifugeages et faux plafonds
Absence de flocage dans le présent bâtiment. Absence de calorifugeage dans le présent bâtiment. Absence de faux plafond dans le présent bâtiment.

Liste des plans de repérage

A partir des rapports de repérage énumérés dans la page précédente , les plans de repérage renseignés sont les suivants :

Localisation	Titre du plan (ou document graphique) associé
Gaines techniques verticales	plan du rez de chaussée
Locaux techniques	plan sous sol

Commentaires

La représentation des composants contenant de l'amiante sur les plans est matérialisée par une étiquette liée à une surface:


Dans l'étiquette sont indiqués le type de composant concerné et le numéro d'ordre du composant.


DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE	ETAT DESCRIPTIF	1 CEN - 001 - CHASSE ROYALE
----------------------------------	------------------------	------------------------------------

	Composants contenant de l'amiante repérés sur plans
---	--


N°	Identité du composant	Précision sur localisation	Etat de conservation dégradation	Actions à prévoir	A faire pour le	R (1)	Photographie
Plan plan du rez de chaussée (Gaines techniques verticales)							
1	Conduit de vide-ordure	de chaque côté des entrées.	Bon état de conservation				
Plan plan sous sol (Locaux techniques)							
1	Conduit de fluide (air)	local cuve chaufferie	Bon état de conservation				

Commentaires
(1) Les lignes dans lesquelles la colonne "R" est cochée sont relatives à une exigence réglementaire

 Composants à risque ne contenant pas d'amiante	
Identité du composant	Précision sur localisation
Niveau Extérieur de l'immeuble	
Ardoises en toiture <i>ardoises</i>	toiture
Conduit de fluide (eau) <i>évacuation des eaux pluviales</i>	façade de l'immeuble
Niveau Gendarmerie	
Dalle de sol plastique <i>dalles grises 40x40</i>	sol local gendarmerie 17
Niveau Locaux techniques	
Enveloppe de calorifugeage <i>plâtre</i>	tuyauterie chaufferie
Niveau Niveau +1	
Dalle de sol plastique <i>revêtement plastifié</i>	palier étage
Niveau Niveau +2	
Dalle de sol plastique <i>revêtement plastifié</i>	palier étage
Niveau Niveau +3	
Dalle de sol plastique <i>revêtement plastifié</i>	palier étage
Niveau Niveau +4	
Dalle de sol plastique <i>revêtement plastifié</i>	palier étage
Niveau Sous-sol et caves	
Conduit de fluide (eau) <i>évacuation des eaux usées</i>	couloirs et local vélos
Enveloppe de calorifugeage <i>plâtre</i>	tuyauterie couloirs
Panneaux rigides (cloisons, gaines, plafonds) <i>Eraklite</i>	plafond des couloirs et local vélos

 Composants repérés nécessitant une analyse en laboratoire pour détecter la présence d'amiante	
Identité du composant	Précision sur localisation
Niveau Ensemble des locaux concernés	

DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE	ETAT DESCRIPTIF	1 CEN - 001 - CHASSE ROYALE
----------------------------------	------------------------	------------------------------------

 Composants repérés nécessitant une analyse en laboratoire pour détecter la présence d'amiante	
Identité du composant	Précision sur localisation
Aucun composant	

3. SUIVI DE L'ETAT DE CONSERVATION ET DES TRAVAUX



ACTIONS DE SURVEILLANCE MENEES

sur l'état de conservation (Flocages, calorifugeages, faux plafonds)

Date	Composant concerné	Etat avant intervention	Référence du rapport VP vérification périodique visuelle ME Mesure d'empoussièrement	Organisme
Niveau Ensemble des locaux concernés				
	Néant			



MESURES CONSERVATOIRES MISES EN OEUVRE

préalables à des travaux (confinement, retrait) sur flocages, calorifugeages et faux plafonds

Date des futurs travaux	Composant concerné	Etat de conservation	Nature des mesures
Niveau Ensemble des locaux concernés			
	Néant		Sans objet



TRAVAUX EFFECTUES

sur composants contenant de l'amiante

Date	Composant concerné	Etat avant intervention	Nature des Travaux	Entreprise
Niveau Ensemble des locaux concernés				
	Néant		Sans objet	

4. INSTRUCTIONS

INFORMATIONS GENERALES

Respirer des fibres d'amiante est dangereux pour la santé. L'inhalation de ces fibres est une cause de pathologies graves (dont les cancers du poumon et de la plèvre).

Les matériaux contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure anormale ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Il est recommandé aux particuliers d'éviter toute intervention ...

Professionnels :attention, les consignes générales de sécurité mentionnées ci-après sont avant tout destinées aux particuliers. Les mesures renforcées concernant les professionnels sont fixées par la réglementation relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés peuvent être fournis par les Directions Régionales du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP), les services de prévention des Caisses Régionales d'Assurance Maladie (CRAM) et l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP).

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE**A - Consignes générales de sécurité visant à réduire l'exposition aux poussières d'amiante**

« Lors d'interventions sur (ou à proximité) des matériaux contenant de l'amiante, il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières, pour vous et votre voisinage »

En cas (liste indicative) :

- de manipulation et manutention de matériaux non friables contenant de l'amiante, comme le remplacement de joints ou encore la manutention d'éléments en amiante-ciment),
- de travaux réalisés à proximité d'un matériau friable en bon état (flocage ou calorifugeage), comme par exemple le déplacement de quelques éléments de faux-plafond sans amiante sous une dalle floquée, d'interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante au-delà des raccords,
- de travaux directs sur un matériau compact (amiante-ciment, enduits, joints, dalles,...), comme le perçage ou encore la découpe d'éléments en amiante-ciment avec des outils manuels (outils tranchants, scies, burins,...) ou rotatifs à vitesse lente,
- de déplacement local d'éléments d'un faux plafond rigide contenant du carton d'amiante avec des parements,

il convient d'éviter au maximum l'émission de poussière :

- par imprégnation locale des matériaux contenant de l'amiante par de l'eau (en tenant compte du risque électrique), afin d'abaisser le taux d'émission de poussière,
- en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

« Le port d'équipements de protection est recommandé »

Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées à la fin de chaque utilisation.

Des demi-masques filtrants (type FFP3) permettent de réduire l'inhalation de fibres d'amiante. Ces masques doivent être jetés après utilisation. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

B - Consignes générales de sécurité, relatives à la gestion des déchets contenant de l'amiante

« Gestion des déchets sur le chantier »

Seuls les déchets d'amiante lié (amiante-ciment, dalles de sol...) peuvent être stockés temporairement sur le chantier, hors de la zone de confinement. Le site de stockage doit être aménagé de manière à éviter l'envol et la migration de fibres. Son accès doit être interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux..

Les déchets d'amiante friable (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) doivent être placés en sacs étanches puis transférés dès leur sortie de la zone de confinement.

« Elimination des déchets contenant de l'amiante »

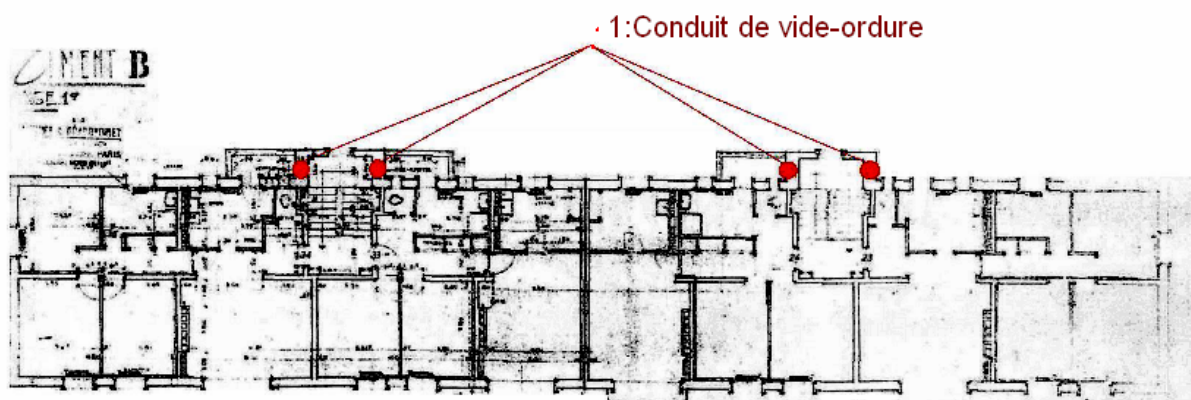
Les procédures d'élimination de déchets contenant de l'amiante dépendent de la nature du matériau :

- les matériaux à fort risque de libération de fibre d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) et les matériaux dégradés doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. Ces déchets sont conditionnés en doubles sacs étanches scellés.
- Les matériaux où l'amiante est fortement lié (amiante-ciment, dalles de sol, clapets et volets coupe-feu...) doivent être éliminés en installations de stockage pour déchets ménagers et assimilés ou en décharges pour déchets inertes pourvues d'alvéoles spécifiques pour les déchets contenant de l'amiante lié. Ces déchets sont conditionnés en sacs étanches, type Grand Récipients pour Vrac (GRV) ou sur palettes filmées.

Dans les deux cas, le propriétaire ou son mandataire remplit le cadre lui étant destiné sur le bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA), cerfa n°11861*01, et reçoit l'original du bordereau rempli par les autres acteurs (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

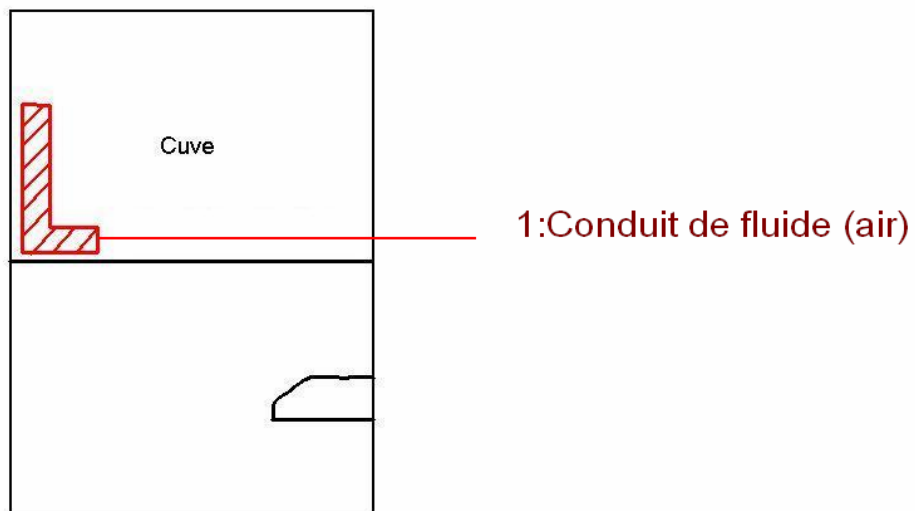
« Elimination des déchets connexes »

Les déchets autres que les déchets de matériaux, tels que les équipements de protections, les déchets de matériels (filtres, par exemple) et les déchets issus du nettoyage sont éliminés suivant la même procédure que celle décrite pour les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante.

**Liste des composants présents dans : plan du rez de chaussée**

1	Conduit de vide-ordure	de chaque côté des entrées.	a
---	------------------------	-----------------------------	---

Chaufferie 17



Liste des composants présents dans : plan sous sol

1	Conduit de fluide (air)	local cuve chaufferie	a
---	-------------------------	-----------------------	---